



06 Mai 2008

### REVUE DE PRESSE.

#### VALEURS ACTUELLES - 18 Avril 2008

#### Familles, la droite se cherche Après la cacophonie ministérielle.

**Nicolas Sarkozy** a mis fin à la polémique. Mais comment faire des économies sans pénaliser les familles ? Le gouvernement cherche la réponse.

**Nicolas Sarkozy** a tranché le **11 avril** : les réductions de tarifs dans les transports ferroviaires, dont bénéficient les détenteurs de la **carte Famille nombreuse**, seront maintenues à la charge de l'État. L'intervention du président de la République a mis un terme à la cacophonie ministérielle et clos une "séquence" qu'il avait lui-même ouverte une semaine auparavant : la décision controversée figurait parmi les 166 mesures d'économie présentées par **Nicolas Sarkozy** le 4 avril, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

L'État voulait faire supporter par la **SNCF** la réduction des tarifs qu'il accorde aux familles nombreuses : **30%** pour trois enfants, **40%** pour quatre, etc... A charge pour l'entreprise de proposer à ses clients une offre tarifaire voisine, mais « pas forcément identique », indiquait la **SNCF**. En clair, le gouvernement voulait troquer la **carte Famille nombreuse** (18 euros seulement, valable trois ans) contre une carte commerciale dont on ne connaissait ni le prix, ni les avantages.

Comment s'étonner que les **associations familiales** aient contesté cette mesure, si mal préparée que la **SNCF** semblait la découvrir (son président, **Guillaume Pepy**, s'avouait « pris au dépourvu ») et qu'aucun des ministres concernés ne pouvait l'expliquer clairement ?

Le secrétaire d'État aux Transports, **Dominique Bussereau**, confirmait dans un premier temps que la **carte Famille nombreuse** allait « certainement disparaître », alors que son ministre de tutelle, **Jean-Louis Borloo**, assurait qu'elle serait maintenue « d'une façon ou d'une autre ». Secrétaire d'État à la Famille, **Nadine Morano** répétait que la **SNCF** était « en mesure d'intégrer cette somme dans sa politique commerciale », tout en disant qu'il était hors de question de supprimer « la carte. Mais **François Fillon** affirmait, de Tokyo, que l'entreprise allait présenter un nouveau dispositif : « C'est à la **SNCF** de mettre en œuvre cette politique familiale », affirmait le premier ministre le 11 avril – juste avant d'être contredit par **Nicolas Sarkozy**.

Finalement, les avantages de cette carte devraient être étendus à des familles qui n'en bénéficiaient pas jusqu'ici (familles monoparentales et familles modestes de moins de trois enfants), a précisé le chef de l'État, qui demande à **Nadine Morano** de préparer cette évolution en accord avec **Guillaume Pepy**. L'État, actionnaire de la **SNCF**, devrait quand même récupérer une partie de ce qu'il verse au titre de ces tarifs sociaux : « Il en sera tenu compte dans le dividende qu'il demande à la **SNCF** », a déclaré **Nicolas Sarkozy**.

La maladresse du gouvernement, dans cette affaire, est d'autant plus surprenante que cette mesure n'aurait permis qu'une économie modeste : **70 millions** d'euros. Et qu'il aurait dû prévoir qu'elle allait provoquer une tempête, comme c'est le cas chaque fois que l'on touche en France aux prestations familiales.

La **carte Famille nombreuse** est un symbole : créée en **1921** (il y a plus de quatre-vingts ans), elle permet à 4 millions de personnes de bénéficier de tarifs réduits. En 2006, le gouvernement précédent avait d'ailleurs décidé de la relancer pour compenser partiellement «le coût supplémentaire que représente la charge des enfants pour les ménages ».

Ce disant, le premier ministre de l'époque, **Dominique de Villepin**, définissait parfaitement la politique familiale telle que la France l'a toujours conçue : celle-ci n'a pas pour but de réduire les inégalités sociales (cela, c'est le rôle de l'impôt) mais de compenser le coût de l'enfant, dont l'éducation pèse lourd sur le budget des ménages mais profite à la collectivité. C'est pourquoi les allocations sont dues aux familles, quelles que soient leurs ressources, comme les salaires aux salariés. Elles leur sont versées en contrepartie des services qu'elles rendent à la nation : le financement des retraites, le rajeunissement de la population, la préparation de l'avenir du pays.

Cette politique étant d'intérêt national, les responsables d'associations familiales ont tous plaidé pour que la **carte Famille nombreuse** soit financée par l'État et non par une entreprise. Et souligné qu'«une politique familiale [devait] être universelle. Elle ne doit pas être déterminée par des conditions de ressources », a rappelé François Fondard, président de l'Union nationale des associations familiales (**Unaf**).

Parce qu'il a méconnu cette règle, **Lionel Jospin** s'était attiré les foudres des familles en 1997 : il n'avait pas hésité à placer les allocations familiales sous conditions de ressources, privant ainsi de leurs droits plus de 310 000 foyers. Les couples avec deux enfants, par exemple, avaient perdu leurs allocations dès que leur revenu mensuel dépassait 25 000 francs (quand un seul des parents travaillait).

Conscients de l'impopularité de cette mesure, les élus de droite l'avaient vertement critiquée, obligeant les socialistes à rétablir l'universalité des allocations dès l'année suivante. Mais **Lionel Jospin** avait alors abaissé le plafond du quotient familial, de sorte que les impôts de 600 000 foyers avaient considérablement augmenté ! Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, **Martine Aubry** avait aussi divisé par deux l'allocation de garde d'enfant à domicile et réduit l'aide fiscale aux emplois à domicile, qui ne concernaient pas seulement les "nounous" mais aussi les aides ménagères employées par les personnes âgées.

Interrogé par Valeurs actuelles le 11 octobre 1997, **Nicolas Sarkozy** avait jugé le projet familial de Lionel Jospin « néfaste du point de vue démographique : il va décourager les familles de faire des enfants. Il l'est aussi du point de vue économique : il va décourager la famille de créer des emplois. Il l'est encore du point de vue de la cohésion nationale : il fait des classes moyennes le bouc émissaire de nos difficultés. Il l'est enfin du point de vue "sociétal" : il sape les bases du modèle familial alors que, depuis que le monde est monde, on n'a rien fait de mieux pour assurer l'avenir et l'harmonie de la société ».

Et la droite, justement, qu'a-t-elle fait quand elle gouvernait ?

La dernière grande loi sur la famille remonte à 1994. On la doit à **Édouard Balladur** : il avait alors étendu au deuxième enfant l'allocation parentale d'éducation, permettant à la mère de famille de recevoir 3 000 francs par mois pendant trois ans pour l'éducation de son enfant. (Cette allocation a été transformée en "prestation d'accueil du jeune enfant" en 2003 par **Christian Jacob**, ministre de la Famille, qui avait aussi présenté un plan en faveur des familles de plus de 1 milliard d'euros.) Depuis, plus rien.

Il a fallu attendre l'après-municipales pour que soit créé un secrétariat d'Etat à la Famille confié à **Nadine Morano**. (Favorable « à titre personnel » à l'adoption d'enfants par les couples homosexuels, Mme Morano a cependant assuré qu'elle appliquerait, « en tant que ministre de la nation », la politique de **Nicolas Sarkozy**, qui y est hostile.) Les allocations familiales n'ont été que faiblement revalorisées en janvier et l'instauration d'une majoration unique à 14 ans (au lieu de deux, à 11 et 16 ans) pénaliserait les familles : l'Etat réaliserait à leur détriment une économie de 138 millions d'euros, selon **l'Unaf**. En recevant cette organisation, le 19 février, le chef de l'Etat a quand même écarté, « avec la plus grande clarté », l'hypothèse d'une mise sous conditions de ressources des allocations familiales, proposée par **Jacques Attali** dans son rapport pour relancer la croissance.

Au questionnaire que lui a soumis l'Unaf pendant la campagne présidentielle, **Nicolas Sarkozy** a répondu qu'il voulait « que les politiques et les services publics soient pensés pour les familles et par elles, et non à leur place [ ... ] Je connais la crainte des familles que la

politique familiale devienne exclusivement une politique sociale. Je souhaite conserver une politique familiale autonome, c'est-à-dire une politique qui soutient la famille quel que soit le niveau de ses revenus. » Parmi les mesures qu'il préconisait : l'amélioration du congé maternité et du congé parental d'éducation, le versement d'une allocation familiale dès le premier enfant et la mise en œuvre d'un «droit à une solution de garde » pour chaque enfant. « Les familles, déclarait-il aussi, sont indispensables au renouvellement des générations et à la transmission des valeurs. »